

# Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

# PROCÈS VERBAL du 19 octobre 2023

# **ANNULE ET REMPLACE LE PV DU 12 septembre**

Suite à la dérogation de la FFF qui a repoussé la date statutaire de renouvellement des arbitres du 31 août au 30 septembre 2023

Présidente: Christiane CAU

Secrétaire de séance : Alain PARENT

Présents: Dominique CHATELLIER, Fabien EL MKELLEB, Pascale GODEFROY, Pierre HUBERT,

Gilles TANNIER

Absent excusé: Bernard MARMION

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les règlements du District Titre IV, article 31.1.

### JOUEUR (S) MUTE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)

- MUTES supplémentaires au titre de l'encouragement au développement de la pratique féminine.

La Commission LPIFF, faisant suite à son PV du 03 août 2023, dit que les clubs cités ci-dessous peuvent bénéficier pour la saison 2023/2024 d'un muté supplémentaire au titre de l'encouragement au développement de la pratique féminine, dans l'équipe désignée ci-dessous :

524135	VILLEPARISIS U.S. MUNICIPALE	U16 D1
500832	SENART MOISSY	SENIORS R1
500831	CS MEAUX ACADEMY FOOTBALL	U14 R2
514814	GRETZ TOURNAN SP.C.	SENIORS R2
532139	LOGNES U.S.	SENIORS D1
531090	SAVIGNY LE TEMPLE F.C.	SENIORS D1
500693	DAMMARTIN C.S.	SENIORS D3
540372	NANDY F.C.	SENIORS D3
548939	MITRY MORY FOOTBALL	SENIORS R2
500264	A. DES SPORTS DE CHELLES	SENIORS R3
511876	TORCY PARIS VALLEE DE LA	U18 R1
	MARNE FOOTBALL U.S.	
525582	LE MEE S. SECTION F.	SENIORS R1

500615	BRIARD S.C.	U16 R3
550039	DAMMARIE LES LYS FC	SENIORS D2
549941	VAL DE FRANCE F.	SENIORS D2
520102	CESSON VERT SAINT DENIS ENT.S.	SENIORS R2
500365	AMICALE MONTEREAU A.S.	SENIORS D2
542557	MELUN F.C.	U16 R2
551942	F. C. OZOIR 77	SENIORS R3
590521	VARENNES F.C.	SENIORS D3
527984	ST PATHUS OISSERY ENT.S.	SENIORS D4
518014	COMBS LA VILLE C.A.	SENIORS D2

### - OBLIGATIONS DES CLUBS

Division DEPARTEMENTAL 1: 4 arbitres dont au moins 2 arbitres majeurs.

Divisions DEPARTEMENTAL 2 et 3 : 2 arbitres, dont au moins un arbitre majeur.

Autres Divisions de District, 1 arbitre.

- .Championnat de football d'Entreprises,
- . Championnat du Critérium du Samedi après-midi R1 et R2,
- . Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, ou de seniors CDM ou de Vétérans,
- . Clubs participant aux Championnats féminins, 1 arbitre.

LISTE DES CLUBS devant se mettre en conformité avec le Statut de l'Arbitrage avant le 28 février 2024 suivant le renouvellement des licences d'arbitres constaté au 30 septembre 2023, date statutaire.

### CLUBS EN DEPARTEMENTAL 1 (4 arbitres)

SERVON - manque 2 arbitres

VAIRES - manque 1 arbitre

## CLUBS EN DEPARTEMENTAL 2 (2 arbitres)

BAGNEAUX - manque 1 arbitre

COULOMMIERS - manque 2 arbitres

DAMMARIE FC - manque 2 arbitres

LIEUSAINT - manque 1 arbitre

MORMANT - manque 2 arbitres

NANTEUIL - manque 1 arbitre

PAYS DE BIERES - manque 1 arbitre

QUINCY - manque 2 arbitres

VAL DE FRANCE - manque 1 arbitre

### CLUBS EN DEPARTEMENTAL 3 (2 arbitres)

ALLIANCE 77 - manque 2 arbitres

BOIS LE ROI - manque 2 arbitres

BRIE NORD - manque 2 arbitres

CHAMPENNOIS MAM - manque 2 arbitres

CHAMPS FC - manque 2 arbitres

CHANGIS - manque 2 arbitres

COURTRY ACADEMIE - manque 2 arbitres

COURTRY F - manque 1 arbitre

CPSP - manque 1 arbitre

ESBLY - manque 1 arbitre

FERRIERES - manque 2 arbitres

GATINAIS VAL DE LOING - manque 2 arbitres

NANDY - manque 2 arbitres

PLESSIS PLACY - manque 2 arbitres

PRESLES - manque 2 arbitres

VERNEUIL - manque 1 arbitre

VILLENOY - manque 2 arbitres.

VILLIERS ST GEORGES - manque 2 arbitres.

### CLUBS EN DEPARTEMENTAL 4 (1 arbitre)

A.S.R. - manque 1 arbitre

FC MONTEREAU - manque 1 arbitre

FERTE/JOUARRE - manque 1 arbitre

LAGNY MESSAGERS - manque 1 arbitre

MARLES - mangue 1 arbitre

MOUSSY LE NEUF- manque 1 arbitre

PLAINE DE FRANCE - manque 1 arbitre

### ST GERMAIN LAVAL - manque 1 arbitre

### CLUBS EN CDM D1 (1 arbitre)

SNIE - manque 1 arbitre

### AUTRES DIVISIONS - (1 arbitre)

AMICALE BOCAGE - manque 1 arbitre

ANNET - manque 1 arbitre

ARC EN CIEL - manque 1 arbitre.

BRAYTOIS - manque 1 arbitre

BRIE DES MORINS - manque 1 arbitre

BUCEENNE - manque 1 arbitre.

CONGISSOIS - manque 1 arbitre

COUBERT - manque 1 arbitre.

CRISENOY - manque 1 arbitre

CROISSY - manque 1 arbitre

ETREPILLY - manque 1 arbitre

EVERLY - manque 1 arbitre.

JOUARRE - manque 1 arbitre.

LA CHAPELLE RABLAIS - manque 1 arbitre

LA FORET - manque 1 arbitre

MAISONCELLES - manque 1 arbitre

MAROLLES - manque 1 arbitre.

MISY VILLENEUVE - manque 1 arbitre

MOUROUX - manque 1 arbitre

NOISIEL FOOT ACADEM - manque 1 arbitre

NUSO - manque 1 arbitre

OZOUER - manque 1 arbitre

PROVINS MJC - manque 1 arbitre

REAU - manque 1 arbitre

VAL DE YERRES - manque 1 arbitre

### **RAPPELS**

### 1.- NOMBRE DE MATCHES

Afin de représenter leur club au Statut de l'Arbitrage, pour la saison 2023-2024, les arbitres officiels Seniors et Jeunes devront officier sur quinze (15) matches, suivant les décisions du Comité Directeur du District

Sachant qu'un prorata de matches est effectué pour tous les candidats arbitres nommés arbitres officiels pour la session de formation de Janvier, soit six (6) matches officiels à diriger.

### 2.- ANNEE SABBATIQUE

Il est rappelé que conformément au Statut de l'Arbitrage, un arbitre en année sabbatique, ne peut représenter son club audit statut.